

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi 13 mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, David CARRE, Nicolas VIARD et Fabrice VEILLARD, Mesdames Dominique AUBOURG, Patricia PILLOT et Patricia SANCHEZ.

**Absents excusés :** Néant.

**Absents non excusés :** Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ et Madame Bénédicte JASSENY.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Fabrice VEILLARD.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 09 février 2018.

\*\*\*\*

### 2°) MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2018 – 2022

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

**Vu** l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale.

**Vu** l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

**Vu** les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510.

**Vu** la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

**Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

**Vu** le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

**Considérant** que la commune de Treuzy-Levelay est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assure une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

**Considérant** que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

**Considérant** que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive ;

**DECIDE DE CHOISIR :**

<b>X</b>	<b>FORMULE A</b>
	<b>FORMULE B</b>

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

\*\*\*\*

3°) ENTEND le Maire présenter le dossier de demande de subvention pour la 1<sup>ère</sup> phase de réhabilitation du réservoir d'eau qui concerne l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettant de définir et chiffrer le programme de réhabilitation. Cette étude représente un montant de 4.260,00 € HT qui est subventionnable à 50% par l'agence de l'eau (accord déjà obtenu) et à 25% par le Conseil Départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le montant de l'opération pour 4.260 € HT, sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de Seine et Marne et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

\*\*\*\*

15°) Questions diverses :

- Le Maire:

- Présente une esquisse de programme d'investissement 2018-2020 afin de déterminer les capacités financières de la commune à couvrir les montants restant à sa charge après subventions (canalisations eau potable, contrat rural voirie communale, contrats FER voirie départementale, enfouissement des réseaux).

⇒ Budget primitif de l'eau – section investissement,

Les travaux prévus pour la période 2018-2020 sont : le renouvellement d'1,3 km de canalisations (rue de la vigne aux vieux, rue grande, rue de la tuilerie), le remplacement de 27 branchements en plomb, l'installation d'un débitmètre rue grande et la réhabilitation du réservoir d'eau potable.

Le montant total de l'investissement, estimé à 528.200 € HT, est subventionnable à hauteur de 253.537 €, ce qui laisse une charge communale de 274.763 €.

Le montant des excédents au 31/12/2017, soit 246.134,12 € auquel s'ajouteront ceux constatés ultérieurement permettront de financer les dépenses. Une ligne de trésorerie devra certainement être mise en place pour financer le décalage entre les dépenses et les recettes (subventions, FCTVA) et, éventuellement, un petit emprunt réalisé pour maintenir une marge de manœuvre en prévision d'aléas.

Le transfert (soit au SIAAEP soit à la CCMSL) du patrimoine, des excédents et du solde des emprunts sur le budget du service sera effectué simultanément à celui de la compétence eau,

⇒ Budget primitif de la commune – section investissement

Il faut profiter des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable pour effectuer des travaux de voirie sur les tronçons impactés : réhabilitation de 400 m de voirie communale (rue de la vigne aux vieux), aménagement de la place Gustave Moufrond, enfouissement éventuel de réseaux sur la voirie communale, création de 400 m de trottoirs et aménagements de sécurité routière sur la voirie départementale (rue grande).

Le montant total estimé est de 882.337 € HT (dont 312.337 € d'enfouissement), subventionnable à hauteur de 475.607 € (dont 136.607 € d'enfouissement). Ceci laisse une charge communale de 406.730 € avec enfouissement ou 231.000 € sans enfouissement.

Il y a également lieu de prévoir divers investissements annuels (toiture mairie, véhicule, équipements de voirie, mobiliers divers) à hauteur de 60.000 € sur 2 ans, subventionnable à hauteur de 20.000 €, soit une charge communale de 40.000 €.

Le total à financer est donc estimé à 446.730 € avec enfouissement et 271.000 € sans enfouissement.

Après correction des en-cours de dépenses, subventions et FCTVA, les excédents au 31/12/2017 sont estimés à 191.783,60 €.

L'excédent annuel de fonctionnement peut être estimé aux alentours de 25 à 30.000 €, soit 50 à 60.000 € sur les 2 ans. Ces chiffres mettent clairement en évidence que l'enfouissement des réseaux nécessiterait un effort financier de la commune hors de proportion avec ses moyens, d'autant plus qu'il faudrait continuer l'enfouissement dans les autres rues.

De la même façon que pour le budget de l'eau, le financement de ces travaux pourrait être globalement tout juste assuré par l'autofinancement, nécessitant néanmoins l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour financer le décalage entre dépenses et recettes, ainsi que la mobilisation d'un emprunt pour garder une marge de manœuvre en prévision d'aléas.

Monsieur Nicolas VIARD et Dominique AUBOURG demandent s'il faudra rouvrir la route pour déployer la fibre optique. Le Maire répond que sans fourreaux préalablement installés, la fibre sera déployée en aérien, ce qui nécessitera peut-être la pose de nouveaux poteaux au cas où les poteaux ENEDIS, éclairage public et télécoms existants se révélaient trop faibles pour la supporter.

\*\*\*

La Réunion de conseil est suspendue à 21 heures.

Reprise de la séance à 21 heures et 15 minutes.

\*\*\*

Madame Patricia SANCHEZ trouve dérangeant d'effectuer ces travaux de voirie très onéreux ne concernant qu'un faible nombre d'habitants, et ne souhaiterait pas laisser une commune endettée à l'issue de son mandat.

Madame Dominique AUBOURG demande ce qu'il en est pour le projet de cantine. Le Maire indique que ce projet doit entrer dans l'enveloppe d'un contrat rural d'un montant maximal de 770.000,00 € HT dont 230.000,00 € à la charge du SIRP après subventions et FCTVA. Un emprunt sur 15 ans à un taux de 1,5% entraînerait une annuité de 17.000 € à répartir entre les 3 communes du SIRP (à 50% au prorata du nombre d'habitants et 50% à celui du nombre d'enfants scolarisés).

Madame Patricia SANCHEZ pense qu'il ne faut pas faire des investissements à si long terme, le système actuel poussant à fermer les petites écoles pour les regrouper. Le Maire et Madame Patricia PILLOT répondent que l'on s'oriente vers la fusion des communes en entités plus importantes.

Monsieur Nicolas VIARD pense qu'il faut améliorer la voirie, l'accessibilité et aménager la place Gustave Moufrond mais par contre l'enfouissement n'est pas forcément nécessaire.

Madame Patricia SANCHEZ dit qu'il faut faire le nécessaire mais surtout choisir les priorités.

Le Maire propose de faire un contrat rural pour le montant maximum de 370.000,00 € HT tant qu'il existe. Ensuite, dans le système actuel, il faudra attendre 3 ans pour refaire un contrat rural.

\*\*\*

Monsieur Fabrice VEILLARD quitte la séance à 21 heures 30 minutes.

\*\*\*

- Le Maire informe le conseil municipal :
  - que le repas du printemps aura lieu le 14 avril 2018
  - que l'abattage des arbres le long de la RD 69 a été commandé par le propriétaire de ces parcelles pour en effectuer le nettoyage. Madame Dominique AUBOURG dit que si c'est comme en face du lavoir, il y aura toujours des branchages. Madame Patricia PILLOT estime que l'abattage a été fait grossièrement. Le Maire informe le conseil municipal que la commune a fait retirer les marronniers derrière la station et que la haie des peupliers, en fin de vie, sera abattue ultérieurement.
  - que la distribution des œufs de Pâques aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2018, de 11 heures à midi dans le parc de l'église. Le maire indique que le mur de l'église devrait être fini la semaine prochaine. Monsieur Pierre CANAULT dit que c'est mal fait et que le ciment est déjà fissuré, il demande au Maire de se rendre sur place. Le Maire s'y rend plusieurs fois par semaine et a fait éliminer les crêtes abîmées par les intempéries. Le travail sera repris courant avril.
  - propose l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle de terrain de 50m<sup>2</sup> environ située en bord de voirie devant la propriété du 33 rue Grande appartenant à Madame Julia FOOTNICK, à extraire de la parcelle ZB 209 et propose de signer une convention.  
Après délibération, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire, à l'unanimité, à signer une convention de cession gratuite et à acquérir un extrait de parcelle appartenant à Madame Julia FOOTNICK.
  - indique avoir reçu des marques d'intérêt pour la location du terrain communal qui se trouve derrière les conteneurs à verres pour un pacage de mouton, le locataire prenant en charge l'installation d'une clôture.
- Monsieur David CARRE relate au Conseil Municipal la visite de la SAUR pour le contrôle de bon fonctionnement de son installation d'assainissement non collectif. Le Maire indique que ces visites ont créé des remous auprès de certaines personnes concernées et que l'opération a été l'occasion de mettre à jour des dossiers de conformité.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que les étagères ont été posées dans la salle polyvalente. La commune a commandé 2 autres étagères pour mettre dans la cuisine ce qui donnera encore plus de rangements.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.